



C.V.L SAINT-ANDRE

Maison de services publics

Place de la Liberté

07100 ANNONAY

Convention de mise à disposition de locaux au centre de vacances et de loisirs de Saint André en Vivarais

Entre d'une part,

Le Centre de Vacances et de loisirs de Saint André en Vivarais, représenté par Mme Agnès Konowalski-Serayet, Présidente de l'association.

Et d'autre part, Madame/ Monsieur

Il est convenu ce qui suit :

Le Centre de Vacances et de loisirs de Saint André en Vivarais met à la disposition de :

Madame/Monsieur

La ou les pièces suivantes :

- La cuisine
- La salle à manger (80 places)
- Petite salle à manger (20 places)
- Les chambres du 1^{er} étage
- Le dortoir du bas ainsi que les douches et sanitaires associés
- Le dortoir du haut ainsi que les douches et sanitaires associés
- Le chauffage de ces pièces

Du à h au à h

En vue de l'organisation d'un événement.

Ce bâtiment sera ouvert par un ou plusieurs membres de l'association qui remettra les clefs au locataire.

D'autre part Madame /Monsieur déclare avoir pris connaissance des conditions d'utilisation des locaux inscrites en annexe de la présente convention, et accepte de régler les frais d'utilisation.

Le règlement s'effectuera de la manière suivante :

15% d'acompte soit € à la réservation

Le solde de la location le jour de la remise des clés soit €.

Fait à le

Mme Agnès Konowalski-Serayet,

Présidente

Madame/Monsieur

Organisateur